



AVIS AUX CHARGEURS
N° DG/ DFAC/SDAC/SIRCC/N°004 / BT/07/2019

**A L'INTENTION DES ARMATEURS, TRANSPORTEURS ROUTIERS ET
FERROVIAIRES**

**CONCERNE : COUVERTURE DES CARGAISONS A L'IMPORT ET A
L'EXPORT PAR LES DOCUMENTS DE TRACABILITE DE
L'OGEFREM.**

L'Office de Gestion du Fret Multimodal, OGEFREM en sigle, rappelle aux armateurs, transporteurs routiers et ferroviaires, la lettre N°0187/CAB/VPM/MIN/TC/2018 du 16/05/2019 de son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Communications a.i. qui leur fait obligation de veiller à ce que toutes les cargaisons congolaises à l'import et à l'export soient couvertes par les documents de traçabilité délivrés par l'OGEFREM, en l'occurrence la Fiche Electronique des Renseignements à l'Importation (FERI), l'Attestation de Destination (AD) et la Fiche Electronique des Renseignements à l'Exportation (FERE).

Fait à Kinshasa, le 24 JUL 2019

Patient SAYIBA TAMBWE,